

SÉOLIS est là pour vous conseiller : choisir l'option la plus économique bien sûr mais aussi la puissance qui correspond à vos besoins, ou encore le mode de paiement qui vous convient. Appelez-nous ou rendez-vous en agence pour une étude personnalisée.



Bien choisir votre contrat

Le Tarif Réglementé de Vente d'électricité est encadré par les pouvoirs publics. Il évolue en fonction des coûts du secteur et est révisé généralement deux fois par an, usuellement en février et en août, suite à l'adoption d'une décision des ministres chargés de l'économie et de l'énergie après avis de la CRE.

Vous avez le choix entre 3 options pour votre contrat d'électricité au tarif réglementé : l'option Base, l'option Heures Creuses ou l'option Tempo. Demandez à SÉOLIS laquelle est la plus économique pour vous.

Attention : nous vous rappelons que pour bénéficier des tarifs indiqués dans cette documentation, l'électricité doit être exclusivement destinée à de l'habitation (décision ministérielle du 29/07/2021 relative aux tarifs réglementés de vente de l'électricité).

Bien choisir la puissance de votre installation

La puissance, exprimée en kVA (kilovoltampère), détermine la capacité de votre installation à alimenter en même temps tous les équipements électriques de votre habitation.

Pour connaître la puissance dont vous avez besoin, additionnez la puissance maximale nécessaire à chacun de vos appareils électriques appelés à fonctionner en même temps.



Il existe 9 niveaux de puissance : de 3 à 36 kVA.

Puissance (en kVA)	RÉGLAGE DU DISJONCTEUR	
	Monophasé (en ampère)	Triphasé (en ampère)
3	15	-
6	30	10
9	45	15
12	60	20
15	-	25
18	-	30
24	-	40
30	-	50
36	-	60

Relevé et facture

Avec un compteur Linky communicant, la relève est réalisée à distance.

Dans les autres cas, la relève est effectuée 3 fois par an. **À défaut, la facture est calculée sur une consommation estimée.** Votre compteur doit obligatoirement être relevé **au moins 1 fois par an par un releveur habilité.**

En cas d'absence lors du passage du releveur, vous pouvez nous communiquer, dans les 2 jours, vos relevés de consommation par :

- **courrier** : en nous renvoyant la « carte verte auto-relevé » déposée dans votre boîte aux lettres ;
- **téléphone** : au 0 969 397 901 (N° Cristal appel non surtaxé) ;
- **Internet** : sur notre site www.seolis.net, bouton « Agence en ligne ».

Paiement

Pour vous simplifier le paiement, éviter courrier et affranchissement, ou pour mieux gérer votre budget, vous pouvez régler SÉOLIS par :

- prélèvement mensuel ;
- prélèvement automatique à échéance ;
- paiement direct en agence (chèque, chèque énergie, carte bancaire ou espèces) ;
- paiement par CB par téléphone ou sur l'agence en ligne.

Vous pouvez consulter la documentation relative au prélèvement automatique sur le site Internet de SÉOLIS



Les informations contenues dans ce document ne sont pas contractuelles.

Juste ce qu'il me faut !

Le contrat d'électricité au tarif réglementé. Tarifs applicables au 1^{er} août 2025.



Nos conseillers à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

N°Cristal 0969 397 901

www.seolis.net

APPEL NON SURTAXÉ



336 avenue de Paris
CS 98536 - 79025 NIORT CEDEX
SAEML à Directoire et Conseil
de Surveillance au capital
de 72 116 000 €
RCS Niort 492 041 066



Recommandée si vous utilisez peu d'appareils électriques, sans vous soucier des plages horaires de consommation.

Recommandée si vous utilisez des appareils électriques importants, comme le chauffage électrique ou le ballon d'eau chaude électrique.

Recommandée si vous disposez d'une autre énergie que l'électricité pour votre chauffage (poêle, insert par exemple) à utiliser pendant les périodes rouges.

L'OPTION BASE

- Le **même prix**, de jour comme de nuit, toute l'année.
- L'avantage de la simplicité.

TARIFS	CONSOMMATION		ABONNEMENT ANNUEL	
	Puissance souscrite	Prix du kWh consommé (TTC en €)	Puissance souscrite (en kVA)	Prix (TTC en €)
	3 à 36 kVA	0,1952	3	141,49
			6	187,10
			9*	235,01
			12*	282,91
			15*	328,52
			18*	373,69
			24*	471,52
			30*	564,89
			36*	660,56

* Sur décision des pouvoirs publics, les puissances de 9 à 36 kVA ne sont plus disponibles à la souscription.

L'OPTION HEURES CREUSES

- Un **prix réduit 8 heures** sur 24 heures, dites « heures creuses » définies par le gestionnaire de réseau.
- Un **prix d'abonnement** en fonction du niveau de puissance que vous avez souscrit.

TARIFS	CONSOMMATION		ABONNEMENT ANNUEL	
	Prix du kWh consommé (TTC en €)	Puissance souscrite (en kVA)	Puissance souscrite (en kVA)	Prix (TTC en €)
	Heures creuses	0,1635	6	192,07
	Heures pleines	0,2081	9	242,53
			12	291,41
			15	337,85
			18	385,57
			24	486,36
			30	580,09
			36	674,39

L'OPTION TEMPO



- Un **prix qui varie** selon la période de l'année.
- Dans l'année : **300 jours** à prix bas (bleu), **43 jours** à prix moyen (blanc) et **22 jours** à prix élevé (rouge). Ils sont fixés par RTE (Réseau de Transport Électricité).
- Ces jours sont précisés sur le **calendrier Tempo**, consultable sur www.seolis.net
- Les **22 jours rouges** sont répartis entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, ils peuvent être ou non consécutifs. Ils ne sont ni des samedis, ni des dimanches, ni des jours fériés.
- Les **jours blancs** ne sont jamais des dimanches.
- Quelle que soit la couleur, **vous bénéficiez d'heures creuses**, de 22h00 à 6h00.

TARIFS	CONSOMMATION		ABONNEMENT ANNUEL	
	Prix du kWh consommé (TTC en €)	Puissance souscrite (en kVA)	Puissance souscrite (en kVA)	Prix (TTC en €)
	Jours bleus		6	189,19
	Heures creuses	0,1232	9	238,64
	Heures pleines	0,1494	12	286,95
	Jours blancs		15	332,09
	Heures creuses	0,1391	18	378,95
	Heures pleines	0,1730	24	552,45
	Jours rouges		30	571,59
	Heures creuses	0,1460	36	672,23
	Heures pleines	0,6468		

